

## SEANCE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 15/04/2025 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 13  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, PERRIGAULT, ANTOINE, AUBERTOT, GREMAT, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés SOUBISE Mathieu, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie, LESCOP Giliane, MINIER Quentin  
Conseillers votants : 9  
Secrétaire de séance : AUBERTOT Cédric

### **Préambule**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 18 mars 2025. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2025/15 Tarifs des concessions et cavurnes**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réviser les tarifs des concessions dans le cimetière communal et de prévoir un tarif pour les cases-urnes qui vont être installées dans l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs applicables à compter du 01 juin 2025, pour toutes les concessions dans le cimetière communal de la façon suivante :

- Concession 30 ans : 150 €
- Concession 50 ans : 300 €
  
- Columbarium 15 ans : 300 €
- Columbarium 30 ans : 500 €
  
- Cases-urnes 15 ans : 250 €
- Cases-urnes 30 ans : 450 €
- Dispersion des cendres : 30 € sans plaque (à la charge de la famille)

### **2025/16 Lancement de la procédure de reprise des concessions**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon dû à un défaut d'entretien. Un travail de recensement des tombes a été effectué. Des plaques vont être posées pour inviter les familles à donner en mairie toute information sur le titulaire de la concession.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ses concessions est prévue au Code Général des Collectivités territoriales (CGCT – Articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années. Les concessions devront faire l'objet de deux constats d'abandon, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle. A l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés pourront faire l'objet de nouvelles attributions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les faits, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de Marcilly-sur-Vienne.
- **ADOpte** le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

### **2025/17 Avenant n°1 au règlement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le règlement intérieur du cimetière communal a été approuvé par délibération en date du 03 septembre 2020.

Il est proposé de réaliser un avenant à ce règlement, relatif à l'implantation de cases-urnes, à la création d'un jardin du Souvenir et à la mise en place d'un ossuaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant au règlement du cimetière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant
- **DIT** qu'il sera applicable dès la publication de la présente délibération

### **2025/18 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget M49 voté lors du précédent conseil a fait l'objet d'une erreur d'article suite à une mauvaise version ;

Considérant que les crédits doivent être transférés rapidement pour être utilisés ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **Recettes**

Compte 13111 Subvention d'équipement Agence de l'Eau	-10 000,00 Euros
Compte 1318 Subvention d'équipement des tiers	+10 000,00 Euros
Compte 28181 (chapitre 040)	- 3 560,77 Euros
Compte 2818 (chapitre 040)	+3 560,77 Euros

##### **Dépenses**

Compte 13912 (chapitre 040) Subvention d'équipement Régions	- 9 863,98 Euros
Compte 13918 (chapitre 040) Subvention d'équipement des tiers	+9 863,98 Euros

Compte 2031 (chapitre 20) Frais d'études	-20 000,00 Euros
Compte 203 (chapitre 20) Frais d'études	+20 000,00 Euros
Compte 21562 (chapitre 21) Install. service d'assainissement	-9 685,02 Euros
Compte 2156 (chapitre 21) Install. Matériel spéc. d'exploitation	+9 685,02 Euros

**APPROUVE** à l'unanimité,  
la décision modificative susvisée au budget assainissement de l'année 2025.

### **Informations**

#### **Nouveaux équipements de jeux**

Les nouveaux jeux prévus au parc seront installés dans la semaine du 10 au 13 juin 2025

#### **Marché gourmand**

Le marché nocturne aura lieu le vendredi 12 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30  
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire  
*Thierry BRUNET*

**Séance du 28 AVRIL 2025 : liste des délibérations et tableau des visas**

2025/15	Tarifs des concessions et cavurnes
2025/16	Lancement de la procédure de reprise des concessions
2025/17	Avenant n°1 au règlement du cimetière
2025/18	Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	<i>Absent excusé</i>
SOUBISE Mathieu	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	